

## Avis public



### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **34, avenue Courcellette** et portant sur l'objet suivant :

- Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177);

2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 4 avril 2016** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4° que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'agrandissement du bâtiment dérogatoire, sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus ample renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine au 514 495-6234.

Montréal, ce 17 mars 2016

Marie-France Paquet, avocate  
Secrétaire de l'arrondissement

